

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Marché n°26A046 : Mise en conformité, entretien et  
restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption de  
Meudon (92).**

---

**Date et heure limites de réception des offres :**  
**Lundi 02 novembre à 12h00**

**VILLE DE MEUDON**  
6 AVENUE LE CORBEILLER  
92195 MEUDON CEDEX

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Mise en conformité, entretien et restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Meudon (92).

Le présent dossier a pour objet **la mise en conformité, l'entretien et la restauration partielle de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Meudon** située dans le quartier de Bellevue. Il s'agit de traiter les sujets spécifiquement soulevés par l'occupant du monument et la Maîtrise d'ouvrage, respectivement la paroisse et la direction de la construction et du patrimoine bâti de la ville de Meudon. Le projet a pour enjeux :

- La restauration du clocher dont le parement de pierre est très largement touché de pulvérulence et de desquamation ;
- Le traitement des remontées capillaires qui détériorent la peinture et les enduits à l'intérieur de l'église ;
- La mise en valeur de la façade principale, support d'un projet artistique, par le biais d'un nettoyage ;
- La remise en état des façades en retour visibles depuis la rue ;
- La réfection de la clôture ;
- La réfection du sas de l'entrée principale en façade Ouest ;
- L'amélioration de l'accessibilité PMR depuis l'extérieur localisée au niveau de l'entrée secondaire en façade Sud ;
- La mise en conformité de certains équipements techniques et installation d'une alarme anti-intrusion compris contrôle d'accès.

Lieu(x) d'exécution :

Meudon

92190 Meudon

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation                                               |
|--------|-----------------------------------------------------------|
| 01     | VRD – Aménagement extérieur                               |
| 02     | Maçonnerie – Pierre de taille                             |
| 03     | Charpente bois – Charpente métal – Couverture – Zinguerie |
| 04     | Menuiseries Intérieures et extérieures                    |
| 05     | Plâtrerie – Peinture                                      |
| 06     | Electricité                                               |

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Lot(s) | Code principal | Description                                               |
|--------|----------------|-----------------------------------------------------------|
| 01     | 45231112-3     | Installation de réseau de conduites                       |
| 01     | 45111291-4     | Travaux d'aménagement du terrain                          |
| 01     | 39290000-1     | Aménagements divers                                       |
| 02     | 45262522-6     | Travaux de maçonnerie                                     |
| 03     | 45422000-1     | Travaux de charpenterie                                   |
| 03     | 44112410-5     | Charpentes de toit                                        |
| 03     | 45261000-4     | Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes |
| 03     | 45261100-5     | Travaux de charpente                                      |
| 03     | 44142000-7     | Charpentes                                                |
| 04     | 45421000-4     | Travaux de menuiserie                                     |
| 05     | 45410000-4     | Travaux de plâtrerie                                      |
| 05     | 45442100-8     | Travaux de peinture                                       |
| 06     | 09310000-5     | Électricité                                               |

### **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **2.4 - Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## **3 - Intervenants**

### **3.1 – Conduite d’opération**

La conduite d’opération sera assurée par le maître de l’ouvrage lui-même.

### **3.2 – Maîtrise d’œuvre**

La maîtrise d’œuvre est assurée par :

#### **GFTK Architectes**

ARCHITECTE MANDATAIRE

Marie-Amélie Tek – Romain Greif

Architectes DPLG - Architecte du Patrimoine

Ingénieur ETP

22, rue Emeriau - 75015 Paris

01.75.43.43.40

gftk@gftk.fr - [www.gftk.fr](http://www.gftk.fr)

#### **ESPACE TEMPS**

BET FLUIDES

15, rue de Sambre et Meuse

75010 Paris

01.40.24.04.20

contact@espace-temps.fr

**COEFFICIENT**

ECONOMISTE

26, rue Bénard

75014 Paris

01.42.66.56.21

coefficient@coefficient.fr

**IPCS**

OPC

11, rue Stanislas

75006 Paris

01.47.07.06.05

[ipcs@ipcs.paris](mailto:ipcs@ipcs.paris)**3.3 – Contrôle technique****ALPHA CONTROLE**

Parc d'activités de Trappes – 46 avenue des Frères Lumières

78190 TRAPPES

**3.4 – Coordinateur de Sécurité et de Prévention de la Santé****SOCOTEC**

Bureau de contrôle

11, cours VALMY

92800 PUTEAUX

**3.5 – Coordination des systèmes de sécurité incendie****KERBEROS SSI**

33 rue Alphonse Assegond

27300 BERNAY

**4 - Conditions relatives au contrat****4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

**4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

**4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- RC ;
- CCAP ;
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) lot 00 – Dispositions communes ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), pour chacun des lots ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire, pour chacun des lots ;
- Le cadre réponse valant mémoire technique, pour chacun des lots.

Pièce écrite :

- Notice architecturale
- Note sécurité
- Notice accessibilité
- Calendrier prévisionnel des travaux
- Notice structure
- Etude historique
- Diagnostic des pierres du clocher
- Diagnostics amiante, plomb, parasites

Pièce graphique :

- Plan de masse – EXISTANT
- Plan de masse – PROJET
- Plan RDC – EXISTANT ET PROJET
- Elévation Ouest – EXISTANT ET PROJET
- Elévation Est – EXISTANT ET PROJET
- Elévation Sud – EXISTANT ET PROJET
- Elévation Nord EXISTANT
- Elévation Nord - PROJET
- Coupes – EXISTANT ET PROJET
- Carnet de détails - Détails entrée
- Carnet de détails - Détails Sas
- Carnet de détails - Détails clôture
- Carnet de détails - Détails clocher
- Plan électricité
- PIC – plan de principe

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                               | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Preuve d'une assurance contre les risques professionnels                                                               | Non       |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel général et le chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                      | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Description de l'outillage, matériel et de l'équipement technique qui sera utilisé pour l'exécution du marché | Non       |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres                         | Non       |
| Liste des travaux exécutés antérieurement                                                                     | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés                                        | Signature |
|-------------------------------------------------|-----------|
| <b>Pour le lot 2 :</b><br>- Qualibat 218 et 219 | Non       |
| <b>Pour le lot 3 :</b><br>- Qualibat 3193       |           |
| <b>Pour le lot 4 :</b><br>- Qualibat 4393       |           |
|                                                 |           |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour chacun des lots :

| Libellés                                         | Signature  |
|--------------------------------------------------|------------|
| <b>Le cadre réponse valant mémoire technique</b> | <b>Non</b> |

|                                                                                                                                      |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)</b><br><b>Attention le document Excel contient plusieurs onglets à remplir</b> | <b>Non</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le candidat reconnaît, en soumissionnant, avoir entièrement connaissance de toutes les pièces du présent dossier, et des documents de diffusion publique afférents.

En particulier, il reconnaît avoir étudié complètement le dossier de consultation et posé, au préalable, toutes questions, tendant à lever incertitudes, contradictions, erreurs ou omissions éventuelles.

Il aura pris connaissance des locaux existants et des servitudes, et réuni tous les éléments nécessaires à son étude. Il ne pourra par conséquent, arguer d'aucune imprécision pour réclamer un quelconque supplément.

Par le fait même d'avoir soumissionner au lot concerné, le candidat s'engage à accepter l'ensemble des dispositions et à en assumer l'entière responsabilité.

Le titulaire du marché public sera toujours tenu, moyennant le prix fixé à sa soumission de mener jusqu'à complet achèvement tous les travaux qui lui auront été attribués y compris ceux non décrits mais nécessaires à la parfaite réalisation du marché public, et ce dans les conditions définies au CCAG-Travaux.

Les quantités figurant dans la DPGF ne sont pas contractuelles. Par conséquent, le titulaire ne saurait se prévaloir d'une quelconque omission ou erreur dans le calcul de ses métrés, pour prétendre à une augmentation de son forfait à ce titre.

Il est demandé aux candidats de veiller à utiliser les documents de la consultation pour lesquels leurs propositions sont attendues. En cas de modification affectant les données et caractéristiques définies par la Ville, l'offre du candidat serait déclarée irrégulière et serait de ce fait rejetée.

## 6.2 - Visites sur site

La visite du site est facultative mais fortement recommandée.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats sont invités à choisir une date et à informer (ne pas attendre de mail de confirmation d'inscription) de leur présence par mail à :

[sophie.taret@mairie-meudon.fr](mailto:sophie.taret@mairie-meudon.fr)

Dates proposées :

- Mardi 06 octobre à 09h00
- Jeudi 08 octobre à 14h00
- Lundi 12 octobre à 10h00

Les candidats sont invités à se rendre directement sur le site à l'adresse suivante :

Eglise de Bellevue, 36bis avenue du Général-Gallieni, 92190 Meudon

Les questions éventuelles seront à poser par écrit directement via le profil acheteur de la Ville.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.maximilien.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
VILLE DE MEUDON

6 AVENUE LE CORBEILLER  
92195 MEUDON CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Pour tous les lots :**

**- PRIX : 40 %**

**- TECHNIQUE : 60%**

• **Critère 1 : Moyens Humains et matériels mis à disposition 15%**

Sous-critère 1 : présentation de l'équipe mise à disposition pour le chantier : 10%

Sous-critère 2 : moyens matériels mis à disposition pour le chantier : 5%

• **Critère 2 : Pertinence de la méthodologie pour assurer l'exécution des travaux : 35%**

Sous-critère 1 : Compréhension et prise en compte des enjeux, contraintes et problématiques particulières du projet (chantier en site occupé et patrimonial, installations de chantier pour le lot 2 uniquement) : 20%

Sous-critère 2 : Fiches techniques des produits et matériaux. Qualité et pertinence des produits et matériaux proposés : 5%

Sous-critère 3 : Qualité des mesures prévues pour minimiser l'impact environnemental : 10%

• **Critère 3 : Respect du calendrier** : Calendrier des travaux détaillé par tâche en précisant les effectifs associés : **10%**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 – Suite à donner à la consultation**

Après examen des propositions reçues, la Ville se réserve le droit d'engager des négociations, sur chacun des lots, avec les 3 candidats ayant présenté **les meilleures offres**.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'acheteur informera du cadre de la négociation dans les meilleurs délais chaque entreprise et/ou groupement d'entreprises admis à négocier courrier électronique (e-mail) sera envoyée via la plateforme Maximilien.

Dans ce cadre, la ville utilisera les moyens qui lui semblent les plus appropriés : Proposition écrite de négociation et/ou entretiens de négociation.

Les frais inhérents à la négociation seront à la charge des entreprises ayant été admises à négocier.

En l'absence de réponse dans les délais impartis, cela équivaudra à une absence de proposition négociée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.maximilien.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise  
2 à 4 boulevard de l'Hautil  
BP 30322  
95027 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél : 01 30 17 34 00  
Télécopie : 01 30 17 34 59  
Courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise  
2 à 4 boulevard de l'Hautil  
BP 30322  
95027 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél : 01 30 17 34 00  
Télécopie : 01 30 17 34 59  
Courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

